

Le 23 novembre 2017

Le CNPS accompagne le développement des paiements par carte et des paiements instantanés en France

Le Comité national des paiements scripturaux (CNPS) s'est réuni le 20 novembre 2017 et a validé les travaux menés afin de faciliter l'adoption par les utilisateurs de solutions de paiements électroniques, répondant au besoin de disposer de moyens de paiements rapides, innovants et sûrs :

- Cela concerne les paiements instantanés, et notamment le développement d'outils pour favoriser l'adoption du virement instantané. Dans ce cadre, le CNPS a élaboré avec les acteurs de l'offre et de la demande des termes de référence communs et des cinématiques d'exécution d'un paiement instantané de proximité et à distance (commerce électronique) pour les clients et les commerçants.
- Il s'agit également de développer l'utilisation du virement en ligne. Des travaux d'harmonisation des libellés utilisés dans les espaces de banque en ligne ont été conduits par le CNPS, afin de les rendre plus normalisés et plus intelligibles pour les utilisateurs. Leur mise en œuvre se fera de manière progressive et sera suivie dans le cadre du CNPS.

Le développement des paiements par carte, notamment de faibles montants, constitue une autre priorité du CNPS. Une étude a été conduite à ce titre, pour mesurer le respect des engagements pris par les banques en 2015 d'abaisser la tarification des transactions cartes pour les commerçants (partie fixe et seuil minimum de commissions). Les résultats de cette étude, conduite à l'été 2017 par la Banque de France avec le concours des banques et des commerçants, confirment une baisse significative de ces commissions entre 2014 et 2016.

En parallèle, le succès du paiement carte sans contact se confirme et a vu son nombre de transactions dépasser le milliard à mi-novembre.

L'ensemble de ces travaux ainsi que les résultats de l'étude sur la baisse des seuils de commission carte sont disponibles sur le site internet du CNPS : www.comite-paiements.fr

Contacts presse :

Banque de France : Service de la Communication externe et digitale - Tél : 01 42 92 39 00
e-mail : service.de.presse@banque-france.fr - www.banque-france.fr

FBF : Céline Castex – Tél : 01 48 00 52 66
e-mail : ccastex@fbf.fr - www.fbf.fr - www.banques-sepa.fr

AFTE : Véronique Nassour – Tél : 01 42 81 44 55
e-mail : veronique.nassour@afte.com - www.afte.com

Le Comité national des paiements scripturaux est une enceinte de concertation créée en avril 2016 dont l'objectif principal est de coordonner la mise en œuvre de la stratégie française sur les moyens de paiement. Le Comité rassemble de manière équilibrée les représentants du secteur des moyens de paiement, côté offre et demande, ainsi que ceux des institutions publiques impliquées dans ces sujets. Il est présidé par la Banque de France. La Fédération bancaire française et l'Association française des trésoriers d'entreprises en assurent conjointement la vice-présidence.